



VILLE DE
SAINT-JEAN-
SUR-RICHELIEU

Suivi de la période de questions

Séance ordinaire du 28 avril 2026

Question	Suivi
<p>N. Guibord</p> <p>La rue Lebel est trop étroite et cela cause des enjeux de sécurité en hiver. A-t-on prévu des actions pour améliorer la sécurité sur cette rue ?</p>	<p>À la suite de votre intervention, le conseil municipal a demandé à l'administration de procéder aux analyses requises pour déterminer si des actions sont nécessaires. Un suivi est à venir.</p>
<p>J-G. Frédette</p> <p>Pourquoi la Ville impose-t-elle une station de pompage aux citoyens du secteur sachant les coûts que cela représente et le fait que les citoyens se sont déjà prononcés contre le projet ?</p>	<p>Après avoir rencontré l'administration et pris connaissance de l'historique et de la complexité de ce dossier, nous avons demandé à l'équipe municipale d'évaluer différents scénarios pour permettre au conseil de prendre une décision finale. Nous reviendrons vers les citoyens dès que cette décision sera prise.</p>
<p>C. Croteau</p> <p>La Ville peut-elle aller chercher des subventions pour atténuer les coûts que doivent payer les citoyens pour la réalisation de la station de pompage sur la 219 ?</p>	<p>Voir réponse précédente.</p>

Question	Suivi
<p>M-L Klopfenstein</p> <p>À quel moment les résidents de la rue Grandes Terrasses seront-ils branchés aux égouts ?</p>	<p>Aucune date n'est confirmée pour le moment.</p>
<p>J. Lincourt</p> <p>Le lignage au sol dans les rues de la ville s'efface rapidement. La Ville peut-elle prévoir un budget supplémentaire pour avoir accès à un meilleur produit ?</p>	<p>La Ville utilise surtout une peinture routière à base d'eau (latex), conforme aux normes, mais qui dure moins d'un an. C'est une pratique courante dans les municipalités et ce n'est pas un problème de qualité.</p> <p>Il existe des produits plus durables, comme l'époxy, mais ils coûtent beaucoup plus cher (jusqu'à 6 fois plus) et ne durent pas assez longtemps dans nos conditions (neige, déneigement, routes existantes) pour justifier cet investissement.</p> <p>Ainsi, remplacer complètement la peinture actuelle ne serait pas avantageux. L'époxy est plutôt utilisé dans certains endroits précis où c'est vraiment nécessaire (ex. : zones complexes ou à risque).</p> <p>En résumé, le choix actuel permet d'assurer la sécurité tout en utilisant les fonds publics de façon responsable.</p>

Question	Suivi
<p>J. Lincourt</p> <p>Existe-t-il un règlement encadrant l'affichage par des agents d'immeuble sur le domaine public ?</p>	<p>Le règlement municipal sur l'affichage public prévoit une interdiction générale d'installer ou de peindre une affiche publicitaire sur un terrain ou un bien, notamment sur le domaine public, sauf dans les cas expressément autorisés.</p> <p>Par ailleurs, certaines dispositions particulières s'appliquent aux enseignes commerciales, qui doivent être installées sur le même terrain que l'usage, l'activité ou le produit auquel elles se rapportent.</p> <p>Dans ce contexte, une communication a récemment été transmise aux agents d'immeubles afin de rappeler les règles applicables en matière d'affichage sur le territoire.</p>
<p>F. Fortier</p> <p>De combien de temps prévoyez-vous allonger la saison du vélo en interdisant le stationnement sur les pistes cyclables ?</p>	<p>Deux mois.</p> <p>Le conseil municipal adoptera en juin une résolution à cet effet, afin de prolonger la saison du 1^{er} avril au 30 novembre.</p>